

Comptes annuels

Comptes annuels¹ 2024 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conformes à la réalité (« True and Fair View »).

Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Liquidités	1	188 701	161 948	26 754	16,5 %
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	134 895	244 224	-109 329	-44,8 %
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	38 621	31 756	6 865	21,6 %
Autres créances à court terme	4	20 152	19 864	288	1,5 %
Immobilisations financières à court terme	5	4 999	24 934	-19 935	-80,0 %
Stocks et travaux en cours	6	8 083	7 623	460	6,0 %
Comptes de régularisation actifs	7	60 841	58 234	2 607	4,5 %
Actif circulant		456 291	548 582	-92 291	-16,8 %
Immobilisations financières	8	147 815	116 668	31 147	26,7 %
Immobilisations corporelles	9	77 238	76 907	331	0,4 %
Immobilisations incorporelles	10	9 214	9 412	-197	-2,1 %
Actif immobilisé		234 267	202 986	31 281	15,4 %
Total actifs		690 558	751 569	-61 010	-8,1 %
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	19 769	25 961	-6 193	-23,9 %
Autres dettes à court terme	12	24 116	46 095	-21 979	-47,7 %
Dettes financières à court terme	13	433	2 226	-1 794	-80,6 %
Engagements financements externes	14	189 410	180 170	9 239	5,1 %
Provisions à court terme	15	19 693	19 634	59	0,3 %
Comptes de régularisation passifs	16	11 368	10 389	979	9,4 %
Fonds étrangers à court terme		264 788	284 477	-19 688	-6,9 %
Dettes financières à long terme	17	604	1 007	-404	-40,1 %
Provisions à long terme	15	21 298	22 869	-1 571	-6,9 %
Engagements de prévoyance	18	61 700	63 900	-2 200	-3,4 %
Fonds étrangers à long terme		83 601	87 776	-4 174	-4,8 %
Résultats cumulés		379 316	413 397	-34 080	-8,2 %
Résultat annuel		-37 147	-34 080	-3 067	9,0 %
Fonds propres		342 169	379 316	-37 147	-9,8 %
Total passifs		690 558	751 569	-61 010	-8,1 %

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2024	2023	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		334 140	329 850	4 290	1,3 %
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)		102 276	101 859	417	0,4 %
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		126 537	119 626	6 911	5,8 %
Financement de base ou contributions publiques	19	562 953	551 336	11 618	2,1 %
Contributions de projets par le Fonds national suisse		118 878	105 116	13 762	13,1 %
Contributions de projets par des organisations internationales		29 927	27 166	2 761	10,2 %
Autres subventions de projets		63 876	72 725	-8 849	-12,2 %
Contributions de projets par des financements externes	20	212 681	205 007	7 675	3,7 %
Taxes universitaires		19 537	20 136	-598	-3,0 %
Produits des services permanents		74 236	74 764	-528	-0,7 %
Revenus divers		98 495	81 747	16 748	20,5 %
Rabais et remises		-614	-774	161	-20,8 %
Autres revenus	21	191 655	175 872	15 783	9,0 %
Total revenus d'exploitation		967 289	932 214	35 075	3,8 %
Traitements		566 204	546 392	19 812	3,6 %
Cotisations aux assurances sociales		104 733	93 051	11 682	12,6 %
Autres charges de personnel		10 505	9 579	927	9,7 %
Charges de personnel	22	681 443	649 022	32 420	5,0 %
Acquisition d'appareils		16 613	13 706	2 907	21,2 %
Charges immobilières et charges des biens-fonds		37 711	45 088	-7 377	-16,4 %
Autres charges		124 552	117 477	7 075	6,0 %
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	178 876	176 272	2 605	1,5 %
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		122 701	114 974	7 727	6,7 %
Subventions à des tiers		20 018	19 651	366	1,9 %
Contributions	24	142 719	134 625	8 094	6,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles	9	14 785	13 736	1 048	7,6 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	847	931	-84	-9,0 %
Total charges d'exploitation		1 018 670	974 587	44 082	4,5 %
Produits financiers		15 545	10 020	5 525	55,1 %
Charges financières		1 312	1 657	-345	-20,8 %
Corrections de valeur immobilisations financières	8	0	70	-70	-100,0 %
Résultat financier	25	14 233	8 293	5 940	71,6 %
Résultat annuel		-37 147	-34 080	-3 067	9,0 %

Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	2024	2023
Activité d'exploitation		
+ / - Bénéfice / perte	-37 147	-34 080
+ / - Pertes / bénéfices proportionnel-le-s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	81	210
+ / - Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	15 985	15 138
+ / - Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	354	246
+ / - Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-2 200	-8 800
+ / - Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-1 162	5 056
+ / - Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	-11 094	-5 820
+ / - Perte / gain sur cessions d'immobilisations	0	0
+ / - Diminution / augmentation des créances	-7 478	803
+ / - Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	-460	590
+ / - Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	-2 833	1 207
+ / - Augmentation / diminution des créancier-ère-s	-6 193	-12 338
+ / - Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	-21 351	43 112
+ / - Augmentation / diminution des engagements financements externes	9 239	-2 601
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	-64 258	2 723
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-15 082	-17 415
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	0	0
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-32 449	-29 450
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	32 801	5 124
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-1 391	-935
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-16 120	-42 676
Activité de financement		
+ / - Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	-1 794	1 768
+ / - Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-404	-198
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-2 197	1 570
Total tableau de flux de trésorerie	-82 575	-38 382
Liquidités nettes au début de la période	406 171	444 554
Liquidités nettes à la fin de la période	323 596	406 171
Variation des liquidités nettes	-82 575	-38 382

Les liquidités nettes se composent comme suit :

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	137	159
Poste	143 251	154 796
Banque	5 986	5 403
Placements monétaires à court terme	39 327	1 589
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	134 895	244 224
Total	323 596	406 171

Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2024

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2022	59 125	298 862	55 410	413 397
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-43 458	6 821	2 556	-34 080
Fonds propres au 31.12.2023	15 667	305 683	57 966	379 316
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-53 472	12 123	4 201	-37 147
Fonds propres au 31.12.2024	-37 805	317 806	62 168	342 169

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, les financements externes et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleur-euse-s n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

Le résultat annuel 2024 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 11 mars 2025, puis présentés au Sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session d'automne.

Principes de consolidation

L'Université de Berne ne détient aucune participation avec un droit de vote de plus de 50 % dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Les participations de plus de 20 % sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous :

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Compte courant auprès de l'Administration des finances

Le compte courant tenu auprès de l'Administration des finances est évalué à sa valeur nominale, il est considéré comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les participations supérieures à 20 % ou les participations significatives sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, al. 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de pension bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 5 %³. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Autres dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état au 1^{er} janvier 2018

³ Art. 66, al. 4 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni)

reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à 12 mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant.e.s et chef.fe.s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des personnes liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles avec des personnes liées ainsi que les avoirs ou les dettes en résultant doivent être mentionnés dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux moyen de la période concernée de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Caisse	137	159	-23	-14,3 %
Poste	143 251	154 796	-11 545	-7,5 %
Banque	5 986	5 403	584	10,8 %
Placements monétaires à court terme	39 327	1 589	37 738	2 374,3 %
Liquidités	188 701	161 948	26 754	16,5 %

Les liquidités ont augmenté de KCHF 26 754. Cette hausse est principalement due au retrait de liquidités à partir du compte courant universitaire auprès du canton de Berne et à des investissements dans des placements monétaires à court terme.

2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	134 895	244 224	-109 329	-44,8 %
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	134 895	244 224	-109 329	-44,8 %

La baisse de KCHF 109 329 est due au transfert de liquidités du compte courant universitaire auprès du canton de Berne vers le poste des liquidités. Par ailleurs, la diminution des liquidités se reflète dans le résultat annuel négatif. Concernant l'évolution du flux de trésorerie, nous renvoyons le lectorat au tableau de flux de trésorerie.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	38 516	31 572	6 944	22,0 %
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	868	1 070	-203	-19,0 %
Ducroire	-763	-887	123	-13,9 %
Créances résultant de livraisons et de prestations	38 621	31 756	6 865	21,6 %

Les créances résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 6 865. Pendant l'exercice sous revue, des positions importantes sont incluses dans les postes ouverts à la date d'arrêt des comptes.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Avances temporaires en espèces	311	156	154	98,8%
Avoirs impôt anticipé	1 026	692	334	48,3%
Livraisons	10	38	-27	-72,9%
Créances financements externes fonds étrangers	17 890	18 251	-361	-2,0%
Cautions de loyers	28	26	2	9,5%
Prêts à court terme	678	615	63	10,2%
Créances à court terme diverses	210	86	124	143,8%
Autres créances à court terme	20 152	19 864	288	1,5%

Les autres créances à court terme ont augmenté de KCHF 288.

5 Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Placements portant intérêt (obligations)	4 999	24 934	-19 935	-80,0%
Immobilisations financières à court terme	4 999	24 934	-19 935	-80,0%

Ce poste comporte au titre de l'exercice sous revue des placements (obligations) d'un montant de KCHF 4 999, qui arrivent à échéance en 2025. Ces placements figurent donc dans les immobilisations financières à court terme.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Stocks	4 437	4 438	-1	0,0%
Travaux en cours	3 646	3 185	461	14,5%
Stocks et travaux en cours	8 083	7 623	460	6,0%

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de KCHF 460.

7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Intérêts courus	32	44	-11	-25,9%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	53 700	52 100	1 600	3,1%
Abonnements presse	4 876	3 546	1 331	37,5%
Autres actifs transitoires	2 232	2 545	-313	-12,3%
Comptes de régularisation actifs	60 841	58 234	2 607	4,5%

Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de KCHF 2 607 par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette augmentation est imputable à la régularisation des contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU). Par ailleurs, les régularisations concernant les abonnements presse ont augmenté de KCHF 1 331.

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Actions et parts	45 974	40 535	5 438	13,4 %
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	20 110	17 732	2 378	13,4 %
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	64 311	40 222	24 089	59,9 %
Prêts à des tiers	9 688	9 804	-115	-1,2 %
Prêts envers les organisations liées	3 938	4 500	-563	-12,5 %
Participations dans des entreprises privées	3 794	3 874	-81	-2,1 %
Immobilisations financières	147 815	116 668	31 147	26,7 %

Le portefeuille de placements doit être pris en considération avec les immobilisations financières à court terme. La hausse de KCHF 11 212 (placements à court terme et immobilisations financières) est imputable au réinvestissement des produits financiers.

Les participations significatives sont répertoriées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur en KCHF	
		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Unitectra SA	Zurich	33 %	33 %	300	300	143	144
SCDH SA (Swiss Center for Design and Health)	Berne	22 %	22 %	4 600	4 600	984	984
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21 %	21 %	240	240	112	111
sitem-insel SA	Berne	11 %	11 %	13 596	13 596	2 333	2 421
Divers				n.a.	n.a.	222	214
Total						3 794	3 874

Les participations ont diminué d'environ KCHF 80 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est imputable à l'évaluation selon la méthode de mise en équivalence de sitem-insel SA, qui a reculé de KCHF 88. Les autres participations n'ont évolué que de manière marginale. Les taux de participation sont demeurés inchangés par rapport à l'année précédente.

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2022	917	63 281	4 679	4 490	-370	72 998
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2022	1 059	167 983	4 679	16 980	-9 486	181 215
Entrées	1 760	9 223	5 771	659		17 415
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-6 835		-429		-7 264
Reclassifications		5 850	-5 947	97		
État au 31.12.2023	2 819	176 221	4 503	17 308	-9 486	191 365
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2022	-141	-104 702		-12 490	9 116	-108 216
Amortissements planifiés	-22	-11 988		-1 695	231	-13 474
Amortissements non planifiés		-32				-32
Sorties		6 835		429		7 264
Reclassifications						
État au 31.12.2023	-163	-109 886		-13 756	9 347	-114 458
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2 656	66 335	4 503	3 552	-139	76 907
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2 656	66 335	4 503	3 552	-139	76 907
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2023	2 819	176 221	4 503	17 308	-9 486	191 365
Entrées	58	7 954	4 965	2 105		15 082
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-4 720		-6 842		-11 561
Reclassifications		4 133	-4 693	560		
État au 31.12.2024	2 877	183 588	4 775	13 131	-9 486	194 886
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2023	-163	-109 886		-13 756	9 347	-114 458
Amortissements planifiés	-81	-12 775		-1 619	33	-14 442
Amortissements non planifiés		-207		-102		-309
Sorties		4 720		6 842		11 561
Reclassifications						
État au 31.12.2024	-244	-118 149		-8 636	9 380	-117 648
Valeur comptable nette au 31.12.2024	2 633	65 440	4 775	4 495	-106	77 238
Variation de la valeur comptable nette par rapport à l'année précédente	-23	-896	273	943	33	331

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été légèrement supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 331.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s à la CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2022	2 003	1 120	0	7 231	10 355
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2022	24 676	1 120	149	16 843	42 788
Entrées	414	521			935
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-354			-1 105	-1 459
Reclassifications	164	-164			
État au 31.12.2023	24 901	1 477	149	15 738	42 265
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2022	-22 673		-149	-9 611	-32 433
Amortissements planifiés	-931			-733	-1 664
Amortissements non planifiés				-214	-214
Sorties	354			1 105	1 459
Reclassifications					
État au 31.12.2023	-23 250	0	-149	-9 454	-32 853
Valeur comptable nette au 31.12.2023	1 651	1 477	0	6 284	9 412
Valeur comptable nette au 31.12.2023	1 651	1 477	0	6 284	9 412
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2023	24 901	1 477	149	15 738	42 265
Entrées	231	939		220	1 391
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-666			-272	-938
Reclassifications	886	-886			
État au 31.12.2024	25 352	1 530	149	15 686	42 717
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2023	-23 250		-149	-9 454	-32 853
Amortissements planifiés	-847			-696	-1 543
Amortissements non planifiés				-45	-45
Sorties	666			272	938
Reclassifications					
État au 31.12.2024	-23 431	0	-149	-9 923	-33 503
Valeur comptable nette au 31.12.2024	1 921	1 530	0	5 763	9 214
Variation de la valeur comptable nette par rapport à l'année précédente	271	53	0	-521	-197

Pendant l'exercice sous revue, les amortissements ont été supérieurs aux investissements, ce qui explique la diminution de la valeur comptable nette de KCHF 197.

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	16 503	24 711	-8 208	-33,2 %
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	154	242	-88	-36,5 %
Dettes résultant de livraisons et de prestations (manuel)	3 112	1 008	2 104	208,8 %
Dettes résultant de livraisons et de prestations	19 769	25 961	-6 193	-23,9 %

En tout, les dettes résultant de livraisons et de prestations ont diminué de KCHF 6 193 par rapport à l'année précédente. Pendant l'exercice sous revue, un cycle de paiement a été déclenché à la date de clôture du 31 décembre 2024, ce qui explique la diminution des postes ouverts.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Acomptes de clients	909	1 035	-126	-12,2 %
Dettes de TVA	972	830	142	17,2 %
Dettes liées à l'impôt à la source	12 747	10 194	2 553	25,0 %
Dettes envers les assurances sociales	7 999	29 379	-21 380	-72,8 %
Dettes à court terme diverses	1 489	4 658	-3 169	-68,0 %
Autres dettes à court terme	24 116	46 095	-21 979	-47,7 %

Pendant l'année précédente, les institutions de prévoyance ont affiché un retard notable au niveau des décomptes, ce qui explique le solde très élevé à la date d'arrêt des comptes.

13 Dettes financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Dépôts	159	164	-5	-3,1 %
Autres engagements à court terme envers des tiers	273	362	-89	-24,5 %
Autres engagements à court terme envers des parties liées	0	1 700	-1 700	-100,0 %
Dettes financières à court terme	433	2 226	-1 794	-80,6 %

Les dettes financières à court terme ont diminué de KCHF 1 794 par rapport à l'année précédente. Pendant l'année précédente, la contribution du canton en faveur de la Wyss Academy, d'un montant de KCHF 1 700, était incluse dans les engagements à court terme envers des parties liées. Pendant l'exercice sous revue, cette somme a été versée à la Wyss Academy, si bien que les engagements envers des parties liées sont tombés à zéro.

14 Engagements financements externes

	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Engagements financements externes	189 410	180 170	9 239	5,1 %
Créances financements externes (voir point 4 « Autres créances à court terme »)	17 890	18 251	- 361	-2,0 %
Engagements financements externes nets	171 520	161 920	9 601	5,9 %

Tableau de variation financements externes, montants en KCHF	Montant au 31.12.2023	Contributions	Utilisations	Montant au 31.12.2024
Sources de financement externe (avec affectation)				
FNS (carrières, infrastructure)	12 014	27 340	-27 007	12 347
Projets du FNS	40 091	63 986	-62 909	41 167
Programmes du FNS	10 290	25 068	-21 340	14 017
Mesures Horizon Europe	2 103	10 048	-6 881	5 270
Contributions de projets Innosuisse	1 136	7 503	-6 279	2 360
Programmes de recherche de l'UE	470	13 634	-14 609	-504
Financement SEFRI projets de l'UE, Horizon 2020	7 311	9 684	-9 652	7 343
Programmes de recherche internationaux	3 226	25 274	-24 575	3 925
Promotion de la recherche par l'économie privée	12 961	13 634	-14 580	12 015
Organisations et fondations à but non lucratif	28 290	42 525	-42 289	28 527
Projets et contributions Wyss Academy	-2 239	6 679	-4 549	-109
Subventions de la Confédération	13 275	39 538	-40 919	11 894
Programmes de promotion spéciaux de la CRUS	1 172	3 794	-3 224	1 742
SEFRI +100	2 345	0	-212	2 134
Subventions des cantons et communes	6 086	9 571	-9 179	6 477
Subventions des institutions proches de l'Université	10 771	13 632	-13 825	10 579
Formation continue : cursus d'études	8 769	10 602	-10 822	8 549
Formation continue : cours	1 522	2 767	-2 946	1 343
Formation continue en dehors de l'Université de Berne	340	241	-225	356
Contributions de l'Université de Berne aux PNR/PRN	1 987	2 016	-1 913	2 089
Dettes financières à court terme	161 920	327 535	-317 934	171 520

Les engagements en suspens résultant de financements externes ont augmenté de KCHF 9 239 à la date du bilan par rapport à l'année précédente, alors que les créances en suspens ont diminué de KCHF 361. Le tableau de variation des financements externes présente les évolutions selon les sources de financement.

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2022	20 672	16 775	37 447
dont provisions à court terme	15 713	1 575	17 288
Constitution (y c. augmentation)	16 127	0	16 127
Dissolution	0	0	0
Utilisation	-10 471	-600	-11 071
État au 31.12.2023	26 328	16 175	42 503
dont provisions à court terme	18 659	975	19 634
Constitution (y c. augmentation)	13 194	0	13 194
Dissolution	0	-975	-975
Utilisation	-13 381	-350	-13 731
État au 31.12.2024	26 141	14 850	40 991
dont provisions à court terme	19 693	0	19 693
Variation au 31.12.2024 par rapport à l'année précédente	-187	-1 325	-1 512

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont diminué de KCHF 187 au total. Les autres provisions ont reculé en raison d'une utilisation (KCHF 350) et d'une dissolution (KCHF 975).

16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Taxes d'immatriculation	8 179	8 062	117	1,4 %
Autres passifs transitoires	3 189	2 327	862	37,0 %
Comptes de régularisation passifs	11 368	10 389	979	9,4 %

Les comptes de régularisation passifs ont augmenté de KCHF 979 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée aux coûts du projet SAP et aux redevances de licence de la bibliothèque universitaire.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s à la CPB)	604	650	-47	-7,2 %
Autres dettes financières à long terme	0	357	-357	-100,0 %
Dettes financières à long terme	604	1 007	-404	-40,1 %

Les dettes financières à long terme ont diminué de KCHF 404.

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges d'exploitation	
		2024	2023		2024	2024	2023
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	591				592	592	650
Plans de prévoyance avec découvert	-7 723	61 700	63 900	-2 200	61 786	59 586	49 598
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-7 132	61 700	63 900	-2 200	62 377	60 177	50 248

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (6 332 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC, 88 assuré-e-s), de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 27 assuré-e-s) et de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, une personne assurée).

Au 31 décembre 2024, la CPB affiche un degré de couverture de 99,36 % (année précédente : 94,86 %) à un taux d'intérêt technique de 1,75 %. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 7 659 au 31 décembre 2024 (année précédente : KCHF 54 826).

À la date de clôture du 31 décembre 2024, la CACEB affichait un taux de couverture provisoire de 97,9 % (année précédente : 94,1 %) à un taux d'intérêt technique de 1,5 %. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 64 au 31 décembre 2024 (année précédente : KCHF 296).

À la date de clôture du 31 décembre 2024, l'ASMAC affichait un taux de couverture provisoire de 115,5 % (année précédente : 107,52 %). La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 591 au 31 décembre 2024 (année précédente : KCHF 243).

Au 31 décembre 2023, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 101,86 %. Le degré de couverture au 31 décembre 2024 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour l'unique personne assurée.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ». La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salarié-e-s âgé-e-s d'au moins 25 ans (date de clôture 31 décembre)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35 % pour la CPB et de 2,55 % pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %)
- La croissance de la population de 0,31 % jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2024 = 10 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0,317 % (BNS : rendement des obligations de la Confédération à dix ans, au 30 décembre 2024).

19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	334 140	329 850	4 290	1,3 %
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	102 276	101 859	417	0,4 %
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	126 537	119 626	6 911	5,8 %
Financement de base ou contributions publiques	562 953	551 336	11 618	2,1 %

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 58,2 %. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 11 618. Le canton de Berne finance 34,5 % (année précédente : 35,4 %) du produit d'exploitation. La part la Confédération s'élève à 10,6 % (année précédente : 10,9 %) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant·e·s non originaires du canton représente 13,1 % (année précédente : 12,8 %).

20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Contributions de projets par le Fonds national suisse	118 878	105 116	13 762	13,1 %
Contributions de projets par des organisations internationales	29 927	27 166	2 761	10,2 %
Autres subventions de projets	63 876	72 725	-8 849	-12,2 %
Contributions de projets par des financements externes	212 681	205 007	7 675	3,7 %

La part des subventions de projets par des financements externes dans le produit d'exploitation s'élève à 22,0 % (année précédente : 22,0 %). Les subventions de projets du Fonds national suisse (FNS) ont augmenté de KCHF 13 762 ; leur part dans le produit d'exploitation atteint 12,3 % (année précédente : 11,3 %). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont progressé de KCHF 2 761. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 3,1 % (année précédente : 2,9 %). Les autres subventions de projets (partenaires comme la Confédération, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles diminué de KCHF 8 849. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 6,6 % (année précédente : 7,8 %).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Taxes universitaires	19 537	20 136	-598	-3,0 %
Produit de la formation continue	11 528	11 806	-277	-2,3 %
Droits d'examen et autres taxes	4 210	4 606	-396	-8,6 %
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	74 236	74 764	-528	-0,7 %
Produit de remboursements	35 878	27 252	8 626	31,7 %
Produit des ventes	6 097	5 910	187	3,2 %
Revenus divers	40 783	32 174	8 609	26,8 %
Rabais et remises	-614	-774	161	-20,8 %
Autres revenus	191 655	175 872	15 783	9,0 %

Les autres revenus représentent 19,8 % du produit d'exploitation (année précédente : 18,9 %). Par rapport à l'année précédente, ils sont en hausse de KCHF 15 783. Cette hausse s'explique par les produits de remboursements et les revenus divers. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de services représente 7,7 % du revenu d'exploitation (année précédente : 8,0 %).

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Traitements	566 204	546 392	19 812	3,6 %
Cotisations aux assurances sociales	104 733	93 051	11 682	12,6 %
Autres charges de personnel	10 505	9 579	927	9,7 %
Charges de personnel	681 443	649 022	32 420	5,0 %
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	6 954	17 306	-10 353	-59,8 %
Total des charges de personnel	688 396	666 329	22 068	3,3 %

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 66,9 % (année précédente : 66,6 %). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 22 068.

La hausse des cotisations aux assurances sociales est principalement imputable à l'évolution des provisions liées aux contributions d'assainissement des institutions de prévoyance CPB et CACEB. Pendant l'année précédente, il a été procédé à une dissolution de KCHF 8 800 ; pendant l'exercice sous revue, la dissolution n'a atteint que KCHF 2 200.

Les dédommagements forfaitaires, les frais de formation initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont augmenté de KCHF 927.

Les charges de personnel comportent également des traitements à hauteur de KCHF 6 954, qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (cf. point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »). Pendant l'exercice sous revue, la méthode de comptabilisation appliquée avec Insel Gruppe SA a été adaptée. Depuis 2024, on applique en effet une comptabilisation brute. Insel Gruppe SA transfère un montant forfaitaire de KCHF 10 800 à l'Université de Berne (prestations hors enseignement et recherche au profit d'Insel Gruppe, en particulier des services médicaux et la formation continue médicale). Cela explique pourquoi la part des traitements a connu une baisse considérable.

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Acquisition d'appareils	16 613	13 706	2 907	21,2 %
Charges immobilières et charges des biens-fonds	37 711	45 088	-7 377	-16,4 %
Autres charges	124 552	117 477	7 075	6,0 %
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	178 876	176 272	2 605	1,5 %

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont augmenté de KCHF 2 907. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 1,6 % (année précédente : 1,4 %). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en baisse de KCHF 7 377 par rapport à l'année précédente. Cette réduction est due à la diminution des coûts énergétiques. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 3,7 % (année précédente : 4,6 %) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 7 075 par rapport à l'année précédente, principalement sous l'effet des services de tiers.

24 Subventions

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	122 701	114 974	7 727	6,7 %
Subventions à des tiers	20 018	19 651	366	1,9 %
Subventions	142 719	134 625	8 094	6,0 %

Au total, les charges liées aux subventions ont augmenté de KCHF 8 094. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 14,0 % (année précédente : 13,8 %). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 12,0 % du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur·e·s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employé·e·s à l'Université de Berne (cf. point 22 « Charges de personnel »). Les subventions à des tiers ont progressé de KCHF 366.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Produits financiers	15 545	10 020	5 525	55,1 %
Charges financières	1 312	1 657	-345	-20,8 %
Corrections de valeur immobilisations financières	0	70	-70	-100,0 %
Résultat financier	14 233	8 293	5 940	71,6 %

Le résultat financier enregistre une hausse de KCHF 5 940 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à l'évolution positive du marché financier.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers non inscrite au bilan. Concernant les obligations de garantie, on observe neuf Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 301 en cas de litige.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU, jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, depuis 2017). Dans son arrêt du 10 novembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les contributions en vertu de la loi sur l'aide aux universités doivent être considérées « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les contributions doivent être versées pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance relative à la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2024 : KCHF 102 276). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31 décembre 2024.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestations de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique et de la culture à l'Université de Berne	KCHF 334 140 pour l'année 2024 (année précédente : KCHF 329 850)	Mandat de prestations d'une durée de quatre ans Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale de 241 491 m ² Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 109 530 sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Les données sont identiques à celles de l'année précédente. L'inventaire des surfaces est actualisé à la suite de l'exercice sous revue. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). L'inventaire des surfaces a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent à la surface utile principale et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Convention de prestations portant sur des mesures d'entretien et des adaptations d'exploitation spécifiques concernant des immeubles définis dont le canton de Berne est propriétaire	Les ressources financières pour le domaine de compétences de l'Université de Berne sont déterminées en commun pendant l'année précédente, par l'OIC et l'Université de Berne. Elles font partie du budget global que l'Office des immeubles et des constructions calcule chaque année pour l'Université de Berne et qu'il définit sur la base du crédit-cadre. Des adaptations annuelles sont possibles en raison de l'état des constructions et des mesures nécessaires. Le montant déterminé pour la première fois en 2024 s'élève à KCHF 2 000.	
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne	L'Office du personnel présente désormais les coûts d'utilisation du module SAP HCM de l'Université de Berne conformément au complément à la recommandation 03, lettre D du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Le montant correspondant s'élève à KCHF 1 097 pour l'année 2024.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne	KCHF 233 pour l'année 2024 (année précédente : KCHF 246)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Encaissement par l'Intendance des impôts du canton de Berne	Les procédures de poursuite concluant sont intégralement transférées à l'Université de Berne. KCHF 470 pour l'année 2024 (année précédente : KCHF 431)	L'Intendance des impôts du canton de Berne perçoit les revenus issus d'actes de défaut de biens.

L'acquisition de services (p. ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20 % dans les organisations suivantes.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitecra SA	Participation de 33 % Unitecra SA assiste les institutions de l'Université de Berne lors de la négociation de contrats de licence et de partenariat conclus avec des partenaires industriels ainsi que pour la protection et la commercialisation des inventions.	Coûts bruts des services d'environ KCHF 760 (année précédente : KCHF 720)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21 % Agence pour l'innovation du canton de Berne, be-advanced est subventionnée par la promotion économique cantonale ; il s'agit d'une force motrice indépendante qui vise à renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises qui s'y rattachent.	Augmentation de la participation de KCHF 1 Aucune transaction n'a été réalisée pendant l'exercice sous revue.	
Swiss Center for Design and Health SA (SCDH SA)	Participation de 22 %	Aucune transaction n'a été réalisée pendant l'exercice sous revue.	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations au moyen de contributions annuelles ou
- dispose de plus de 20 % des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siègent des représentant-e-s de la Direction de l'Université

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 770 (année précédente : KCHF 730) et décompte de frais accessoires de KCHF 11	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution d'exploitation pour les frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 111 (année précédente : KCHF 264) ; indemnisation des prestations de l'Université et décompte de frais accessoires KCHF 7	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fonds social de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Il n'y a eu aucune transaction pendant l'exercice sous revue (année précédente : KCHF 0).	
Fondation pour la recherche Genaxen	L'Université de Berne verse une contribution d'exploitation à la fondation Genaxen. La fondation Genaxen soutient la recherche de l'Université de Berne dans le domaine de la biologie et de la recherche génétique fondamentales, et plus particulièrement l'exploitation des instituts de recherche, où des méthodes de génie génétique de haut niveau peuvent être appliquées et mises à la disposition des chercheur-euse-s.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 70 à Genaxen (année précédente : KCHF 70) ; contribution de Genaxen à DBMR Clean Mouse Facility CMF de KCHF 160 (année précédente : KCHF 160)	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à la disposition de la Stiftung Haus der Universität la Maison de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais d'exploitation.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	La fondation soutient la recherche scientifique à l'Université de Berne.	Subsides versés à l'Université KCHF 361 (année précédente : KCHF 343)	
Fondation UniBern	La fondation vise la promotion de l'innovation, de l'excellence et du potentiel futur de l'Université de Berne dans le cadre de ses missions et de son activité, à savoir la recherche, l'enseignement et la formation continue.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 400 en 2024 (année précédente : KCHF 610) ; contributions de la fondation UniBern Foundation de KCHF 281 (année précédente : KCHF 104)	
Fondation Wyss Academy	La fondation a pour objectif la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions en rapport avec le changement climatique, le recul de la biodiversité et l'utilisation des terres au point de rencontre de l'homme et de la nature, et en associant les innovations techniques, sociales, économiques et politiques. Elle finance les projets de l'Université de Berne dans ces domaines.	Contribution d'exploitation annuelle de CHF 3 millions au comptant et versement de contributions liées ou au comptant de CHF 2 millions de l'Université de Berne à la Wyss Academy. Transactions de la Wyss Academy pour l'Université de Berne au titre de contributions à la recherche et de services pour un montant de KCHF 2 391 (année précédente : KCHF 2 299). Traitements payés par l'Université de Berne de KCHF 3 416 (année précédente : KCHF 2 758), qui sont remboursés par la Wyss Academy.	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.

Informations sur la RPC 28

Conformément aux prescriptions de la RPC 28, la vue d'ensemble présente toutes les contributions du secteur public. S'agissant des contributions de l'AIU, le flux de fonds effectif est présenté séparément. Concernant les autres postes, le produit correspond au flux de fonds. C'est pourquoi il n'est pas procédé à une présentation séparée dans le tableau de financement.

Montants en KCHF	2024	2023	Évolution	
Financement de base / contributions de base secteur public suisse				
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	334 140	329 850	4 290	1,3 %
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)	102 276	101 859	417	0,4 %
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	126 537	119 626	6 911	5,8 %
Dont flux de fonds effectif issu de l'AIU	124 937	122 558	2 379	1,9 %
Contributions de financement externe secteur public suisse				
Contributions de projets de la Confédération	22 348	24 389	-2 041	-8,4 %
Contributions de projets des cantons	1 007	511	497	97,2 %
Contributions de projets des communes	3	20	-18	-86,2 %
Contributions de projets par le Fonds national suisse	118 878	105 116	13 762	13,1 %
Contributions de projets Innosuisse	5 521	4 633	888	19,2 %
Contributions de financement externe secteur public (international)				
Contributions de projets secteur public (international)	2 943	4 170	-1 227	-29,4 %
Contributions de projets secteur public (Europe)	17 750	17 004	746	4,4 %
Contributions de financement externe secteur public, membres de la coopération suisse en matière d'éducation				
Contributions de projets, membres de la coopération suisse en matière d'éducation	3 257	4 018	-761	-18,9 %
Contributions secteur public	734 660	711 197	23 463	3,3 %

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 665 (année précédente : KCHF 655).

Échéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	91
Fin du contrat dans deux ans	156
Fin du contrat dans trois ans	149
Fin du contrat dans quatre ans	241
Fin du contrat dans plus de quatre ans	29
Total	665

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 11 mars 2025.

Entre le 31 décembre 2024 et le 11 mars 2025, il ne s'est produit aucun événement ayant une influence significative sur les comptes annuels 2024.

Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de l'Université de Berne
au 31 décembre 2024

11 mars 2025

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2024

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Berne, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29 à 51) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur l'université (LUni ; RSB 436.11) et à l'ordonnance sur l'université (OUni ; RSB 436.111.1).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université de Berne au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction de l'Université. Les autres informations comprennent toutes les informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport à partir de la section « Direction de l'administration » du Rapport annuel 2024 (mais pas les comptes annuels et notre rapport y afférent) et des autres sections du rapport précité qui devraient être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction de l'Université aux comptes annuels

La Direction de l'Université est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de l'Université est responsable d'évaluer la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Université de Berne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction de l'Université de Berne du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la

base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Université de Berne à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la Direction de l'Université et à la Direction administrative, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
Chef du Contrôle des finances



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances

Berne, le 11 mars 2025

Mentions légales

Édition

Université de Berne
Service de communication et marketing

Direction Service de communication et marketing

Christian Degen

Direction de projet

Isabelle Aeschlimann

Mise en page

Concept: 2. stock süd, exécution : Haller + Jenzer AG

Crédits photographiques

P. 21–22 : © Université de Berne, photo : Ramon Lehmann

Université de Berne

Service de communication et marketing
Hochschulstrasse 6
3012 Berne

Téléphone +41 31 684 80 44
kommunikation@unibe.ch

Rapport annuel numérique
www.unibe.ch/rapportannuel

LE SAVOIR
EST SOURCE
DE VALEUR.